

CGA *infos*

n°12

Juin 2009



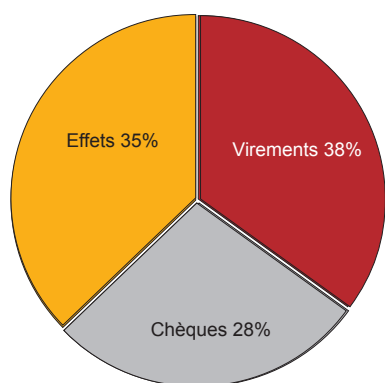
COMPAGNIE GENERALE
D'AFFACTURAGE

À la une ...

Les indicateurs du poste clients

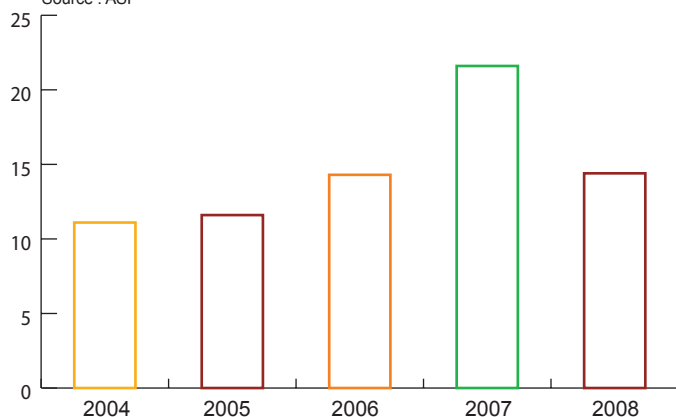
Part de chaque moyen de paiement dans les règlements
(en 2008)

Source : CGA



Évolution de la production d'affacturage en France (en %)

Source : ASF



Le G20 décrypté ...

En pleine tourmente économique, le sommet du G20 réuni à Londres mi-avril était très attendu, et a débouché sur une série d'annonces concrètes.

Il a mis l'accent sur la nécessité d'une action coordonnée face à la crise et a réussi à dépasser les dissensions initiales entre les pays anglo-saxons et le Japon, qui réclamaient une relance supplémentaire de la demande et le vieux continent qui souhaitait davantage de régulation. Ainsi 4 types de mesures ont été prises :

1. 1100 milliards de dollars supplémentaires pour soutenir les économies en grande difficulté, essentiellement les pays émergents, avec le triplement des moyens du Fonds Monétaire International (FMI) à 750 milliards de dollars, un prêt supplémentaire de 100 milliards de dollars aux banques de développement d'Asie et d'Afrique et 250 milliards de dollars de soutien au commerce international.

2. Une régulation plus importante est remise à l'honneur avec la supervision du système financier international et la prévention de risques excessifs. Un Conseil de stabilité a ainsi été créé avec pour mission de conduire la refonte de l'évaluation des risques financiers et la mise en œuvre de nouvelles mesures, en travaillant de concert avec le FMI.

3. Des symboles forts ont été remis en question : avec un contrôle renforcé des edge funds de même que des agences de notation dont les pratiques inacceptables avaient été dénoncées, avec des mesures d'encadrement des rémunérations des opérateurs bancaires et la mise à l'index de nombre de paradis fiscaux extérieurs au G20. « L'ère du secret bancaire est terminée » proclame la déclaration finale qui renvoie entre autres vers une liste d'États non coopératifs de l'OCDE.

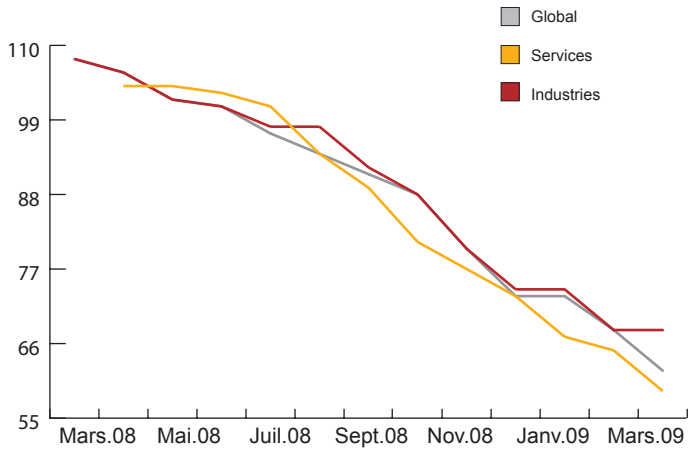
4. Évocation de la nécessité de « standard de haute qualité » pour valoriser les actifs et ainsi préparer le terrain à un adoucissement de la comptabilisation des actifs toxiques, dont l'illiquidité a lourdement pesé sur les comptes des banques.

Le G20 est donc apparu comme une institution internationale de poids dans la résolution des tensions économiques mondiales actuelles, mais certaines décisions semblent encore devoir être précisées. Le prochain sommet du G20 en septembre à New York sera l'occasion de confirmer cette position d'arbitre des règles économiques mondiales.

Le tableau de bord...

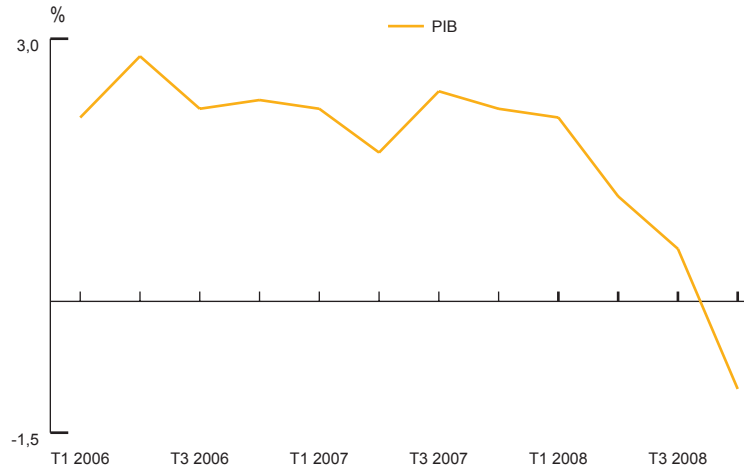
Indicateur synthétique du climat des affaires
Niveau 100 = moyenne de longue période

Source : INSEE



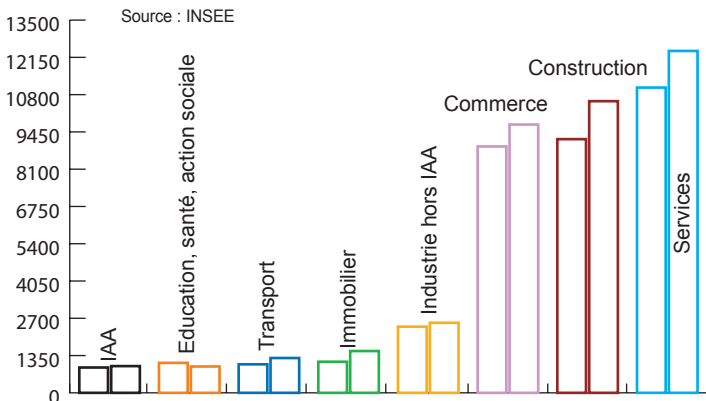
Evolution du PIB en glissement annuel

Source : INSEE



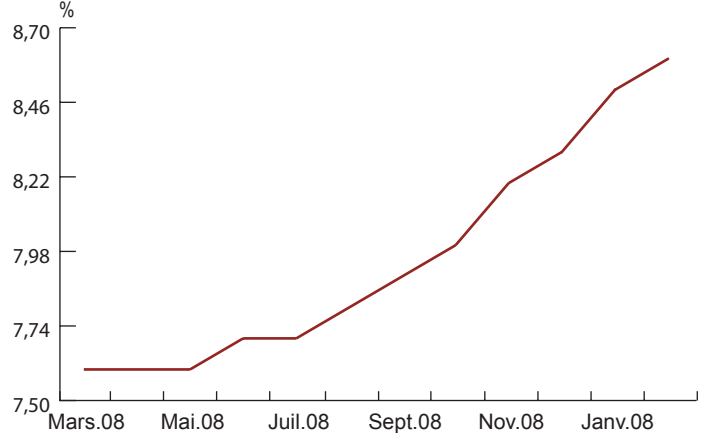
Défaillances d'entreprises par secteur (janv-oct 2007/2008)

Source : INSEE



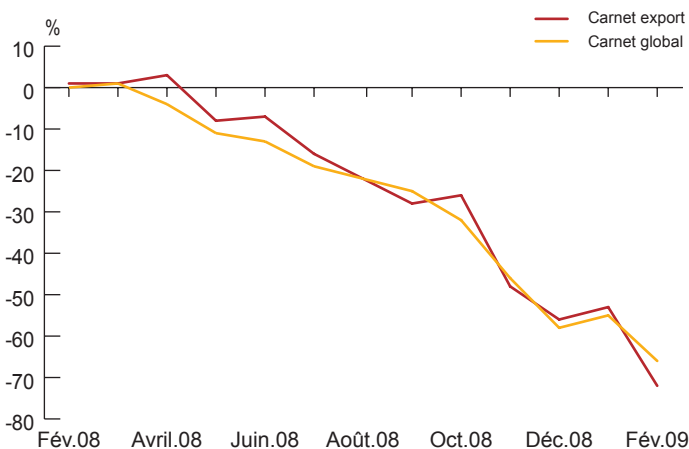
Evolution du taux de chômage

Source : BDF



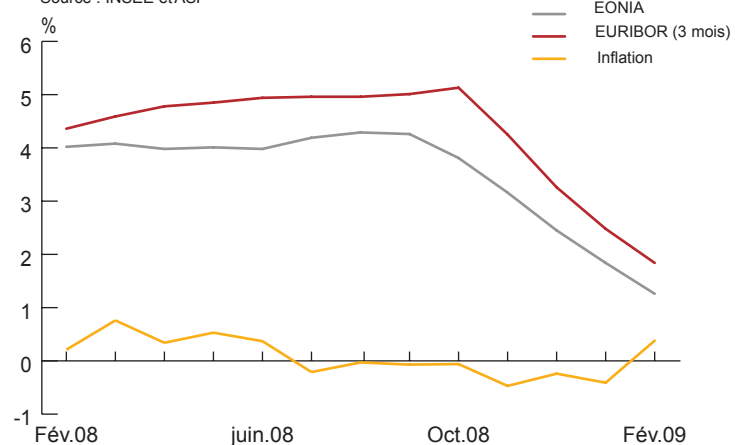
Carnet de commandes des entreprises du secteur industrie

Source : INSEE



Evolution de l'inflation et des taux court terme

Source : INSEE et ASF



Le point sur...

Les mesures de soutien du gouvernement à l'économie

Face à la situation particulièrement dégradée de la fin 2008, l'État a décidé de mettre en place de nouveaux procédés, comme le plan de soutien au crédit aux entreprises, ou d'en renforcer d'autres déjà existants pour aider les entreprises.

Voici quelques unes de ces initiatives dont l'objectif est de pallier aux difficultés que rencontrent les entreprises pour financer leur activité ou la développer.

1. Le dispositif de médiation du crédit

Détaillé dans l'article suivant, il offre un soutien aux entreprises connaissant des difficultés concernant leurs crédits, et a déjà prouvé son utilité.

2. Le CAP

Pour éviter de mettre en danger des milliers de sociétés, la Ministre de l'économie Christine Lagarde, a mis en place le 1er janvier 2009 un dispositif de Complément d'Assurance Crédit (CAP), permettant aux assureurs crédits de continuer à apporter leur garantie aux entreprises assurées en partageant les risques avec l'État, à hauteur de 50% chacun.

Financé par la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), le CAP peut être souscrit auprès des assureurs-crédits par les entreprises qui risquent de voir leur garantie d'assurance crédit réduite. Cette mesure s'applique seulement lorsque l'assureur crédit diminue le montant de sa garantie, sans toutefois l'annuler.

Le dispositif fonctionne d'ores et déjà puisque l'encours brut garanti par l'État s'élevait à 18,4 M€ au 1er février, 92,4 M€ au 1er mars et 201,6 M€ au 1er avril. Fin mars, le Premier Ministre a décidé de compléter le CAP et de porter la garantie de l'État à hauteur de 5Md€ jusqu'au 31 décembre 2009, en élargissant le dispositif du CAP aux entreprises qui perdent la totalité de la couverture assurance crédit, sous l'appellation CAP+.

3. La charte transparence des assureurs crédits

Également intégrée au plan de soutien au crédit interentreprises, une charte a été signée entre les assureurs crédits et le gouvernement dans laquelle les assureurs crédits s'engagent à donner des éléments d'explication supplémentaires sur leurs évaluations à toute entreprise ayant vu son évaluation modifiée. En effet, face à la crise du crédit et à la montée des impayés, l'évaluation de la capacité d'une entreprise cliente à faire face à ses engagements financiers est primordiale pour maintenir la confiance de ses fournisseurs. Coface s'est ainsi engagée dans sa charte Transparence, à recevoir et analyser les informations les plus récentes que l'entreprise souhaiterait mettre à disposition de la Coface et à lui communiquer gratuitement et sur simple demande sa note Coface, son avis de crédit, et les informations qui ont servi à les justifier.

4. Le soutien à l'export par les réseaux Ubifrance, les missions économiques, les CCI, OSEO et la Coface

L'« équipe de France de l'export », composée d'Ubifrance, des missions économiques, des chambres de commerce et d'industrie (CCI) en France et à l'étranger, d'OSEO et de la Coface, s'est réunie début 2009 pour définir 3 objectifs à l'horizon 2011 et ainsi disposer du meilleur réseau européen pour le développement de nos entreprises à l'international, à savoir :

- mobiliser 10 000 entreprises exportatrices,
- atteindre 20 000 missions d'accompagnement à l'export,
- porter à 10 000 le nombre de volontaires internationaux en entreprises (VIE).

Les rôles de chaque « participant » ont été clarifiés pour augmenter l'efficacité de cette équipe.

Ainsi les CCI assurent le service de proximité et de détection des potentielles entreprises exportatrices. Les missions économiques des ambassades et Ubifrance se chargent de l'accompagnement à l'export. Les CCI à l'étranger s'occupent du suivi et du soutien des entreprises françaises à l'étranger. La Coface reste l'interlocuteur en matière d'assurance export, et a, pour jouer encore mieux son rôle, assoupli ses règles de garantie de caution. OSEO apporte les financements, et vient d'ailleurs de mettre en place « un prêt pour l'export » destiné aux entreprises innovantes. C'est Ubifrance qui jouera le rôle de pivot et de capitaine pour coordonner

les compétences de chacun et proposer une offre intégrée et un interlocuteur unique aux entreprises exportatrices.

5. L'assouplissement de la couverture assurée par COFACE pour le compte de l'Etat concernant 37 pays dont la Chine, l'Inde et le Brésil, a été décidé début 2009.

C'est un signal de confiance que Bercy veut donner aux entreprises, aux banques mais aussi aux acheteurs de ces pays.

6. Le dispositif de soutien aux projets d'innovation stratégique de PME

Le « RAPID » (Régime d'Aide aux PME pour l'Innovation Duale) a pour but de soutenir les projets de recherche industrielle ou de développement expérimental à fort potentiel technologique, présentant des applications militaires mais aussi des retombées sur les marchés civils. Ce dispositif de subventions a été mis en œuvre par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS) et la Délégation Générale de l'Armement (DGA), et le Ministère de la Défense souhaite y consacrer 10 millions d'euros sur 2009.

Le rôle du médiateur du crédit

Le dispositif de médiation du crédit mis en place fin octobre 2008, est chargé de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises qui connaissent des difficultés conjoncturelles.

Il repose sur un dossier d'informations déposé auprès des équipes de la médiation du crédit, récapitulant les renseignements sur la société : son capital, ses effectifs, sa date de création, ses principales banques ou sociétés d'assurance crédit, sa situation financière et ses perspectives d'activité, ... et décrivant le plus précisément possible les difficultés que rencontre l'entreprise, ses points de blocage ainsi que les arguments qui lui sont opposés par les banques. Le dossier est étudié par le médiateur du crédit et un processus de discussion est engagé pour rétablir une relation de confiance entre l'entreprise et ses banquiers. Le médiateur tente alors de trouver un accord avec ces banquiers, voire avec de nouveaux partenaires. La durée de médiation varie selon la complexité du dossier. Pour les grandes sociétés, le délai moyen de médiation va de 2 à 7 semaines, mais dans les cas les plus complexes il peut aller jusqu'à 5 mois.

Depuis la création du médiateur du crédit, 9 464 entreprises ont saisi les services de René Ricol, et sur ce total, 88% des dossiers ont été acceptés en médiation pour un taux de réussite de 64,5%. Ce dispositif a ainsi permis de débloquer plus de 600 M€ de crédit, et de conforter 4 286 entreprises dans leur activité, préservant ainsi 82 710 emplois à la fin mai 2009.

La nature des difficultés rencontrées par les entreprises reste principalement liée aux crédits bancaires (à 71%) et concernent des refus de crédit, des ruptures de lignes de découvert, et pour les sociétés les plus importantes, des problèmes liés à leurs covenants bancaires.

Ce sont les secteurs des services (32%), du commerce (29%) et du BTP (21%) qui sont les plus nombreuses à saisir le médiateur.

Dependant, 2 tendances se dégagent :

- même si les petites entreprises représentent la grande majorité des dossiers (près de 95 % des sociétés en médiation emploient moins de 50 salariés), le nombre de dossiers concernant de grosses PME voire d'importantes sociétés cotées, employant de 50 à 250 salariés, tend à augmenter. Ainsi il a progressé de 27% en mars par rapport à février,
- les dossiers concernant l'assurance crédit et l'affacturage ont tendance à augmenter pour représenter maintenant plus de 10% des dossiers éligibles.

Enfin, le médiateur du crédit a enregistré un boum des requêtes lors de la 2ème quinzaine d'avril : 1276 nouveaux dossiers lui sont parvenus, contre 730 lors de la première quinzaine d'avril et 765 au cours de la 2ème quinzaine de mars. Pour la moitié de ces cas il s'agit de créateurs et repreneurs d'entreprises, qui se manifestent davantage suite à la modification du site internet qui est maintenant plus accessible.

Les brèves...

Le SEPA un premier bilan, en attente de clarification....

Le SEPA, Single European Payment Area, futur cadre européen pour les moyens de paiement, est en principe en ordre de marche depuis le 28 janvier 2008 pour la grande majorité des banques qui ont réalisé les investissements nécessaires à la mise en œuvre de ce nouveau moyen de paiement européen.

En revanche, les entreprises manifestent un intérêt très modéré d'autant qu'aucune date butoir n'a été définie précisément et qu'aucune obligation ne leur est faite d'adapter leur système avant 2012.

En effet, c'est l'atteinte d'une masse critique de transactions qui déterminera la suppression du virement national, or les volumes d'émissions de virement connaissent un développement timide puisqu'ils ne représentent à fin septembre 2008 que 1,5% du total des transactions en Europe selon les chiffres de la BCE.

Les entreprises semblent donc prendre leur temps, et attendre une clarification du cadre d'application du SEPA.

Une envolée des défaillances d'entreprises en 2008 et en 2009

Le bilan sur la fin de l'année 2008 continue de montrer une hausse des défaillances qui devrait se poursuivre en 2009.

Ainsi, en 2008, les défaillances ont progressé de 15,4%, contre seulement +6% en 2007, et ont concerné 57 700 entreprises, nombre le plus élevé depuis 1997 (61 000 défaillances), et 220 000 salariés.

Cette sinistralité touche l'ensemble des entreprises sans distinction de taille ou de secteur. Ainsi par exemple, les défaillances de sociétés de plus de cent salariés s'envolent de 52% en janvier 2009.

Certains secteurs sont cependant particulièrement affectés, comme la construction qui compte un quart de ces défaillances (en hausse de 22%), l'immobilier (+48%), le transport (+23%), l'hôtellerie restauration (+26%) ou le commerce de détail (+23%). Dans l'industrie, les évolutions sont plus contrastées puisqu'au global les faillites augmentent de 4% sur l'année, mais avec de fortes progressions pour les biens d'équipement (+17%), pour l'agroalimentaire (+9%), et une véritable envolée pour l'automobile (+38%).

Cette évolution à la hausse a été particulièrement marquée au 3ème trimestre, en septembre et en octobre, mais semble se poursuivre en fin d'année et début 2009 : par exemple, le nombre d'équipementiers automobiles défaillants était de 28 en janvier 2008 contre 48 en janvier 2009.

De plus, Euler Hermes Sfac anticipe une croissance de 25% des défaillances en France pour l'année 2009.

Le chiffre du mois ...

Les retards de paiement des entreprises européennes s'élèvent à 14,7 jours à fin mars 2009, leur plus haut niveau depuis 5 ans, et en hausse de 2,2 jours sur un an. Seule la France, en raison de la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) mise en application depuis le 1er janvier 2009, parvient à réduire légèrement ses retards de paiement sur 12 mois à un peu moins de 12 jours (11,9 jours en 2008 contre 12,2 jours en 2007).

14,7 jours

L'agenda...

CGA certifiée ISO 9001 version 2008



Une garantie de qualité

Suite à l'audit de l'AFAQ de la mi-mars 2009, la Compagnie Générale d'Affacturage (CGA, filiale à 100% de la Société Générale) s'est vu renouveler sa certification qualité ISO 9001, selon la version 2008.

Le système de management de la qualité de CGA, premier factor certifié ISO 9001 version 2000, a été jugé d'un excellent niveau de maturité, avec une implication très forte de la direction et de l'ensemble des collaborateurs.

Cette certification est la preuve de la volonté de la société d'améliorer constamment la satisfaction de ses clients, mesurée par l'écoute client qui s'articule autour de 3 axes :

- Une enquête de satisfaction annuelle,
- Une enquête réseau Société Générale faite par les équipes de la SG,
- Le traitement des réclamations émanant de l'ensemble de ses clients.

La satisfaction de la clientèle reste donc plus que jamais pour CGA, une préoccupation centrale. C'est cette même démarche qui guide l'amélioration continue des processus de la société.

Lancement de CGA Marchés Publics



La Compagnie Générale d'Affacturage lance CGA Marchés Publics, produit permettant aux entreprises sélectionnées pour la réalisation d'un marché public ou assimilé de recevoir un financement par anticipation pour tout ou partie de ce marché, et ainsi ne pas avoir à supporter les délais de règlement souvent importants de la part des grands donneurs d'ordres publics.

Les avantages de CGA Marchés Publics sont :

- Une avance de trésorerie mise à votre disposition dès le début de l'exécution du marché, si votre besoin le justifie.
- Une quotité finançable en fonction de la nature de vos créances et du marché.
- Une gestion adaptée aux règles d'exécution des marchés publics.
- Une tarification claire et transparente.

Lancement de CGA Associations Initial

CGA lance également CGA Associations Initial, variante de son produit CGA Associations, qui propose aux associations de bénéficier d'un financement anticipé de leurs subventions de fonctionnement et dotations publiques allant de 30 000 euros jusqu'à 100 000 euros.

CGA Associations Initial permet à l'association d'accéder à un financement adapté à ses besoins et de bénéficier de services complémentaires (recouvrement, encaissement et imputation des subventions).

CGA Associations Initial présente l'avantage d'offrir une procédure d'attribution simplifiée et une tarification forfaitaire.



CGA ASSOCIATIONS INITIAL

CGA infos



Une garantie de qualité

La lettre d'information de CGA
3, rue François de Pressensé - 93577 LA PLAINE SAINT DENIS cedex
Responsable de la publication : Philippe Lepoutre
Responsable Communication : Bruno Mesnil (01 71 89 98 48)
Rédaction : Sophie Thiriez
Dépôt Légal : Juin 2009